



RAPPORT DE SITUATION SUR L'EPIDEMIE DE CHOLERA

SITREP N° 572

Rédigé et Publié le 09 - Août - 2024

MISE A JOUR DES DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES

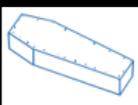
CAS PAR DISTRICT 	DS Nord	604	Cumul des Cas  2098	Décès  Nouveau: 00 Cumul:12
	DS Sud	123		
	DS Centre	169		
	DS Kabezi	58		
	DS Isare	737		
	DS Gihofi	56		
	DS Makamba	16		
	Ces DS n'ont pas notifié de cas depuis plus de cinq mois			GUERIS Nouveaux : 00 Cumul guéris: 2084
	DS Cibitoke	274		
Cas actifs	DS Mpanda	28	Nouveaux cas: 01 Bujumbura Nord (1cas): Gihosha, Gikungu (1 cas)	
	DS Rwibaga	3		
2	DS Bubanza	2		
	DS Rumonge	18		
	DS Mabayi	1		
	DS Bugarama	7		
	Originaire de Gihofi, 2 mais en retour de la Tanzanie			

Tableau 1. Répartition des cas par centre de traitement choléra (CTC) au 09/08/2024

CTC	NOUVEAUX CAS	ANCIENS CAS	CAS ACTIFS	CAS GUERI
HPRC	1	0	1	0
RUBIRIZI	0	0	0	0
GIHOFI	0	1	1	0
TOTAL	1	1	2	0

I. Contexte épidémiologique du Burundi

- ◆ Le Burundi fait face chaque année à des flambées épidémiques de choléra dans certaines localités.
- ◆ Depuis la 48ème semaine épidémiologique de l'année 2022, des cas de choléra ont été rapportés dans les districts sanitaires de Cibitoke, Bujumbura Nord, Bujumbura Sud, Bujumbura centre, Isare, Kabezi, Rwibaga, Mpanda, Bubanza, Mabayi, Rumonge, Bugarama, Gihofi et Makamba.
- ◆ **A la date du 01 Janvier 2023, l'épidémie a été déclarée.**

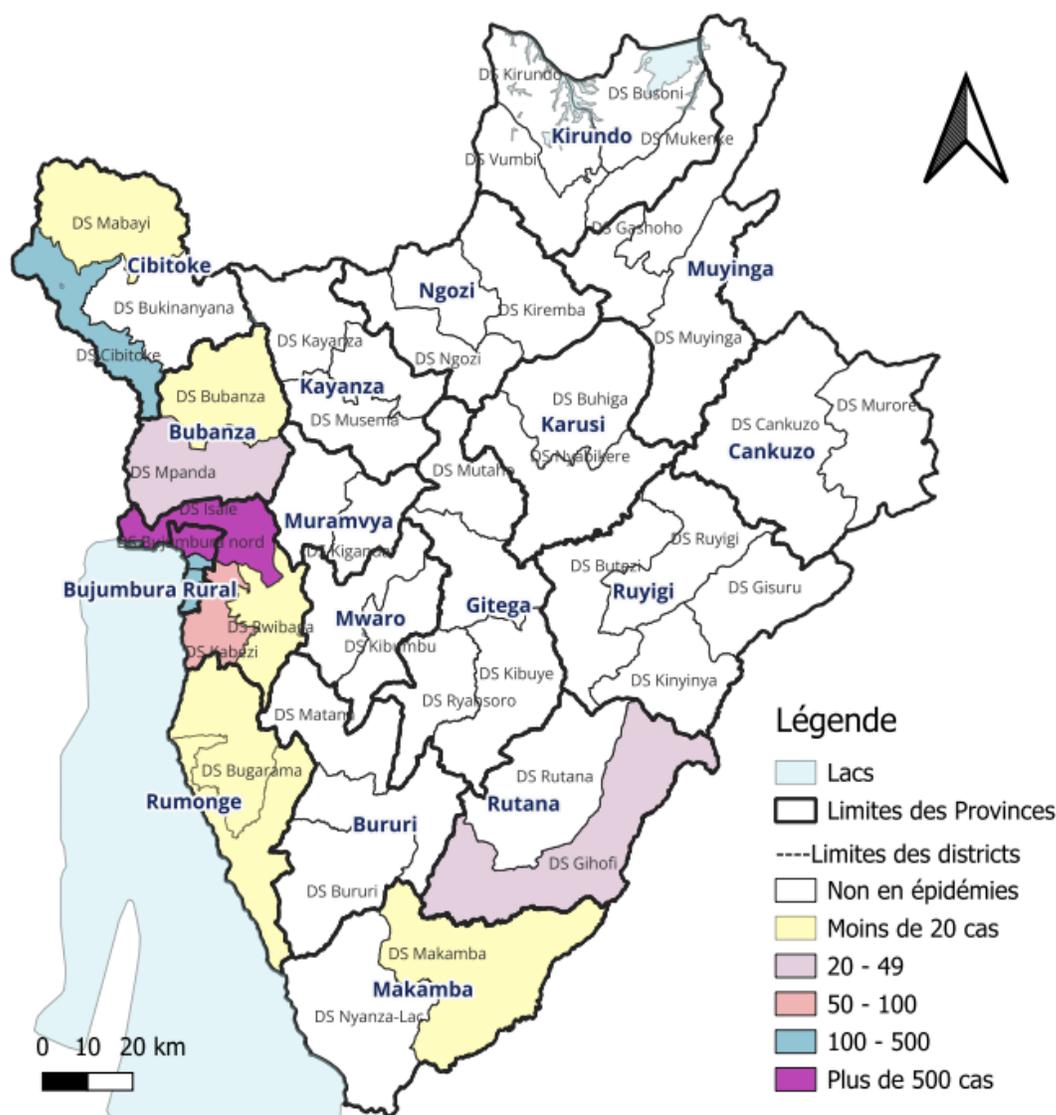


Figure 1 : Localisation des districts sanitaires/provinces en épidémie de choléra en 2024

II. Evolution épidémiologique du choléra

II.1 Notification des cas

Origine des nouveaux cas du 09 Août 2024 : 01 Cas

Bujumbura Nord (1cas): Gihosha, Gikungu (1 cas)

Un total de **2098** cas a été déjà notifié depuis le début de l'épidémie. Les districts sanitaires déjà affectés sont **Cibitoke, Bujumbura Nord, Bujumbura Centre, Bujumbura Sud, Isare, Kabezi, Mpanda, Rwibaga, Bubanza, Mabayi, Rumonge, Bugarama, Gihofi et Makamba.**

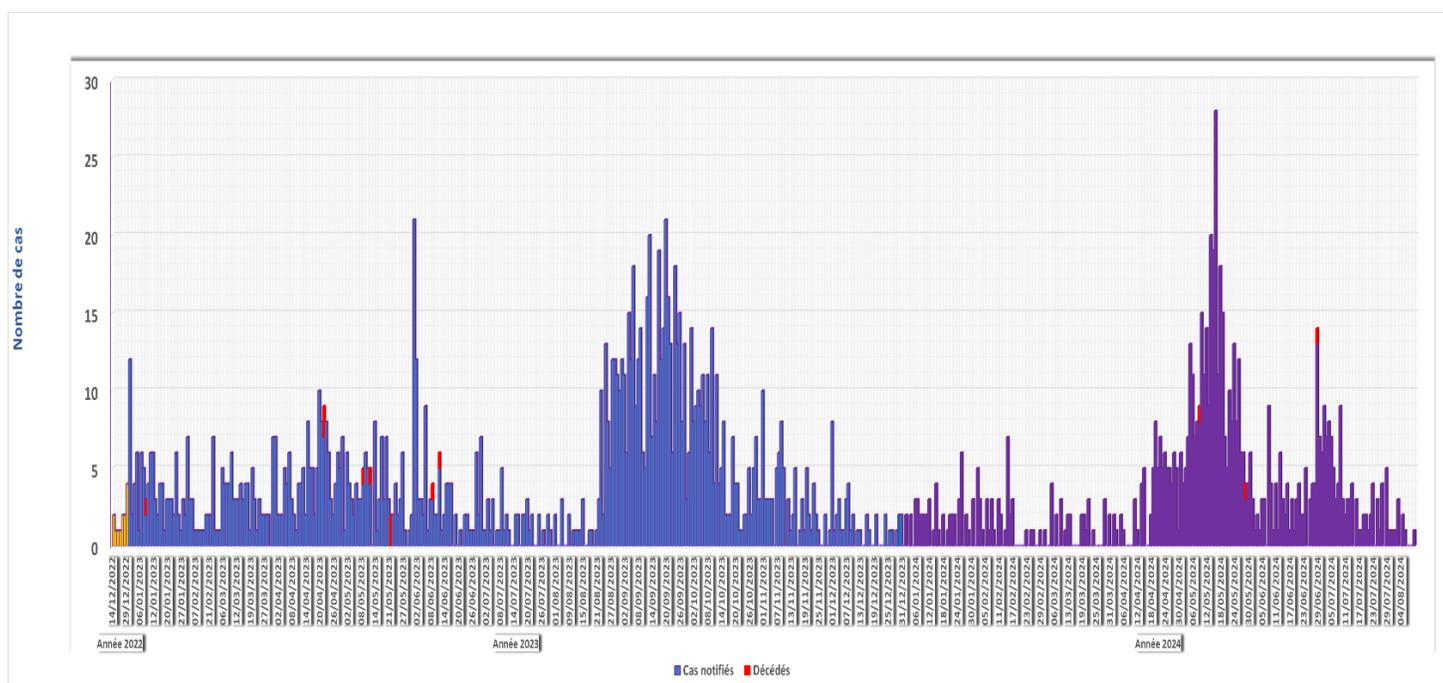


Figure 2 : Évolution de l'épidémie de choléra selon la date de notification (N=2098)

Tableau 2. Origine des cas actifs aux CTC en date du 09 Août 2024

DISTRICT SANITAIRE	COMMUNE	ZONE	COLLINE D'ORIGINE	NOMBRE DE CAS	CTC
GIHOFI en retour de la TANZANIE	KASULU	Kasulu	Kigadye	1	GIHOFI
Bujumbura Nord	Ntangwa	Gihosha	Gikungu	1	HPRC
TOTAL				2	

II.2. Répartition des cas notifiés de choléra selon l'âge et le sexe

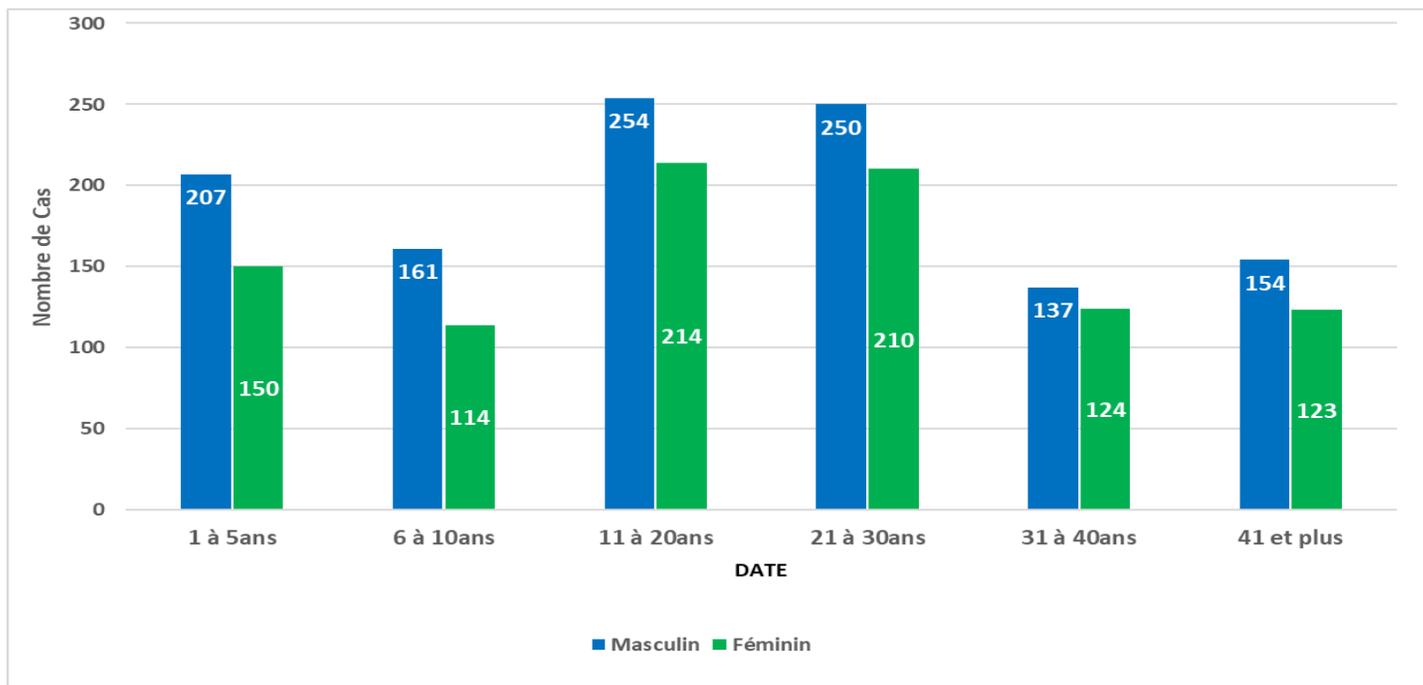


Figure 3 : Répartition des cas notifiés de choléra selon l'âge et le sexe (N=2098)

Parmi les **2098** cas de choléra déjà notifiés, **55.4%** sont de sexe masculin contre **44.6%** de sexe féminin. Les patients de tranche d'âge de 11 à 20 ans et 21 à 30 ans sont les plus affectés à un même niveau, suivi des enfants de moins de 5 ans avec des taux respectifs de **22.3%**, **21.9%** et **17.0%**.

II.4. Actions de santé publique mises en œuvre en date du 09 Août 2024

- ◆ Admission d'un (01) nouveau cas au CTC de l'HPRC ;
- ◆ Prise en charge d'un (01) ancien cas hospitalisé au CTC Gihofi ;
- ◆ Déploiement du personnel du COUSP (Médecin et infirmiers) pour appuyer le CTC HPRC dans la prise en charge des cas ;
- ◆ Diffusion des spots radiophoniques sur la prévention du choléra ;
- ◆ Désinfection des ménages touchés couplée à la sensibilisation de la population sur les mesures de prévention contre le choléra.

II.5. Défis et recommandations

II.5.1. Défis

- ◆ Mauvaises conditions d'hygiène dans certaines localités touchées par l'épidémie ;
- ◆ Insuffisance des latrines adéquates et correctement utilisées dans les localités touchées par l'épidémie ;
- ◆ Médicaments pour le traitement des cas présentant des différentes comorbidités non disponibles dans les CTC.

II.5.2. Recommandations

- ◆ Améliorer l'accessibilité à l'eau potable pour les populations des localités touchées ;
- ◆ Sensibiliser les ménages à construire des latrines adéquates et à les utiliser correctement ;
- ◆ Poursuivre la sensibilisation de la population sur les signes cliniques, mesures de prévention et conduite à tenir en présence d'un cas de choléra ;
- ◆ Rendre disponible les médicaments pour le traitement des cas des comorbidités.